



COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires-Lès-Mello, sous la présidence de madame Béatrice BASQUIN, maire.

Présents : 14

Madame Béatrice BASQUIN, Maire,
Mesdames Virginie BAUDSON, Nadine GUILLANNEUF, Jacqueline RUBE, Josiane VANDRIESSCHE, adjointes au maire,
Messieurs Gilles PAUMELLE et Bertrand VANDEWALLE, adjoints au Maire,
Mesdames Brigitte BLOGLIE et Monique PRECHEY, conseillères municipales,
Messieurs Vincent DEPRECO, Stéphane GENNARINO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL et Philippe ROBIN, conseillers municipaux.

Procurations : 2

Monsieur Claude BAUDSON donne pouvoir à Monsieur Alain GUERINET,
Madame Barbara MLYNARCZYK donne pouvoir à Monsieur Philippe ROBIN,

1

Excusés : 1

Monsieur Ludovic PERRIN, conseiller municipal.

Absents : 10

Mesdames Ludivine LIENART, Stéphanie FENWIK, Mélissa MANESSE et Annick THIL-THILLMAN conseillères municipales,
Messieurs Joël WYON, Dominique TOURNEL, Jean-Marc VIAR, Christophe DEHARTE, Marcel CORROY et Stéphane LOTTIN, conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : Madame Virginie BAUDSON

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseillers votants : 16
Date de convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage : 18 septembre 2019

APPROBATION :

1/ Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 19 juin 2019:

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 19 juin 2019.

DEMARCHE ET ACTIONS :

Par ailleurs, dans le cadre de ses délégations, Madame le maire a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- Décision n°2019/08/08 relative à la signature d'une convention de Période de Préparation au Reclassement d'un agent avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Oise.
- Décision n°2019/08/09 relative à la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec Madame Sabine FOURNAL, architecte DPLG, pour la démolition partielle de l'école primaire du TILLET.
- Décision n°2019/08/05 relative à la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SIRETEC, pour la réhabilitation de l'école maternelle du TILLET.

FINANCES LOCALES :

1/ Décision budgétaire : Décision modificative n°2 : Ajustement budgétaire des dotations versées par l'Etat de l'année 2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 sur les ajustements budgétaires des dotations versées par l'Etat de l'année 2019.

2/ Décision budgétaire : Décision modificative n°3 : Travaux de réfection de voiries Rue de Blaincourt et Rue de la Station :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 portant sur les travaux réfection de voiries Rue de Blaincourt et Rue de la Station.

2

3/ Décision budgétaire : Décision modificative n°4 : Bien en cours d'amortissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 portant sur les biens en cours d'amortissement.

4/ Décision budgétaire : Décision modificative n°5 : Ajustement des dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5 portant sur l'ajustement des dépenses d'investissement.

5/ Décision budgétaire : Décision modificative n°6 : Réhabilitation du cimetière – Phase 1

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°6 portant sur la réhabilitation du cimetière.

6/ Décision budgétaire : Modification de l'encaisse maximale des régisseurs de recettes de la restauration scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier l'encaisse maximale de la régie de recettes pour la restauration scolaire ; décide que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20.000 €.

7/ Décision budgétaire : Participation aux frais de scolarité dans les écoles extérieures

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation aux frais de scolarité des communes d'ERCUIS et VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITE

8/ Institution et vie politique : Intercommunalité – Convention de mise à disposition de matériel pour le SIVU la RURAL'Oise

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, approuve la signature de toute convention avec le SIVU Rural'Oise pour la mise à disposition de matériel pour la machine à affranchir le courrier dans le cadre de l'exercice de la compétence enfance/jeunesse.

9/ Institution et vie politique : Délégation de fonction – Démission d'un adjoint au maire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à la majorité (ABSTENTIONS de Monsieur ROBIN, Madame MLYNARCZYK et Monsieur DEPRECCQ), décide :

- 1-de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant pour le peu de temps qu'il reste sous le mandat,
- 2-de mettre à jour l'ordre du tableau du conseil municipal.

Monsieur DEPRECCQ demande qui va reprendre le poste de Monsieur WYON.

Madame le maire répond que compte tenu du temps qu'il reste avant la fin du mandat, cela n'est pas nécessaire.

IV. QUESTIONS DIVERSES

3

Madame PRECHEY évoque les containers de déchets sur le trottoir au niveau du restaurant, Rue de la Ville. Madame le Maire explique qu'il n'y a pas de place dans le local du restaurant pour y entreposer les containers. Madame PRECHEY précise que depuis quelques temps également, le boulanger laisse ses containers dehors.

Monsieur ROBIN évoque le revêtement effectué sur la Rue des Usines cet été.

Monsieur VANDEWALLE indique qu'il ne s'agit pas d'un goudron à proprement parler et qu'en plus des reprises sont prévues.

Monsieur ROBIN demande pourquoi les commissions, notamment la commission communication (qui est en charge du bulletin municipal), semblent ne pas fonctionner.

Madame Le Maire demande à Madame BAUDSON s'il ne s'agit pas d'un problème de motivation. Celle-ci acquiesce.

Monsieur GUERINET demande pour le compte de Monsieur BAUDSON, pourquoi les agents de la commune ont nettoyé la Rue de la Couture, cet été, mais pas les « raquettes » du lotissement.

Madame le maire explique que les services techniques, pour diverses raisons étaient en sous-effectif cet été, et dit que les travaux vont se poursuivre.

Monsieur DEPRECCQ, quant à lui, évoque la Cavée TROUART qui n'est plus nettoyée du tout, semble-t-il ?

Madame le maire répond qu'il n'est pas possible de tout faire avec un effectif de 8 agents. Il faut déterminer des ordres de priorité.

Fin de la séance 20h45.

CIRES-LES-MELLO, le 24 septembre 2019

Le Maire,

Béatrice BASQUIN

